

▣ FICHE ACTION 1.1.2

PRÉSERVER ET VALORISER LE PATRIMOINE DÉFENSIF : UNE STRATÉGIE D'INTERVENTION COLLECTIVE



RAPPEL DE LA PROBLÉMATIQUE

Le patrimoine défensif capcorsin est constitué des tours de défense génoises et paolines, des tours de défense communales, des maisons fortes et des castrum. L'ensemble du réseau des tours défensives (génoises, paolines) est décrit au sein d'une étude spécifique, menée par le Ministère de la Culture, en vue de sa valorisation.

Les préconisations de cette étude devront guider les recommandations et actions permettant de mettre en place les moyens de gestion de projets de restauration, réhabilitation, reconversion, en vue d'une mise en valeur paysagère et architecturale.

OBJECTIFS

- Procéder à un diagnostic tour à tour en complément de l'étude précédemment citée ;
- Diagnostiquer les potentialités d'actions paysagères et urbaines du patrimoine défensif ;
- Redéfinir le principe de la mise en réseau initiale de ces éléments ;
- Donner les urgences sanitaires ;
- Définir un projet de valorisation patrimoniale.

RECOMMANDATIONS

Ces recommandations reprennent les thématiques abordées et décrites par l'étude spécifique sur les tours défensives.

La grande échelle

Contextualiser ce réseau dans l'échelle du monde méditerranéen et européen, resituer par rapport à l'ensemble de la Corse le thème particulier capcorsin.

Analyse paysagère et urbaine

- Analyse des « réseaux actuels » : la réalité physique du territoire (topographie, hydrographie, découpage littoral, géologie...) ;
- Analyse des trames viaires, du réseau des marines entre elles, des réseaux village/hameaux ;
- Le tours et les marines, analyse « sensible » : à l'échelle des grandes entités paysagères, visibilité (que voit-on depuis les tours ?), covisibilité (que voit-on dans le cône de vision d'une tour ?) Sur ce thème, le principe d'action consistera au repérage systématique et exhaustif de TOUS les cônes de vision des tours sur chaque territoire communal, répondant aux deux questions qui précèdent.

Proposer de façon systématique des principes et des zones de projet sur tout ou partie d'entre eux pour esquisser des mutations d'usages possibles, avec une transmission des formes et de l'authenticité du bâti.

Analyse du réseau militaire

- Le réseau, chronologie, topographie historique (à l'échelle du cap) ;
- Analyse architecturale : dispositifs militaires, défense, surveillance (des ports, des magazzini, des villages) ;
- Identifier les tours génoises et les distinguer des « faux-amis » (ex : Castellare, Sénèque, tours civiles...).

Diagnostic tour par tour

Identification du réseau, liste exhaustive.

Orientations de projet

- Définir les axes d'un projet de territoire ;
- Axes de valorisation du réseau.

SITES OU TERRITOIRES CONCERNÉS

L'ensemble des communes du Cap Corse.

ACTEURS CONCERNÉS

Les communes, les associations, les propriétaires, ABF.

PARTENAIRES À MOBILISER

CTC Services du Patrimoine et de l'Inventaire / DREAL Corse / DRAC / CAUE / Office de l'Environnement de Corse / Agence du Tourisme de la Corse

Le réseau des tours défensives , repérage à généraliser

LES CÔNES DE VUES : EXEMPLE DE POINT DE VUE SENSIBLE

Préserver la perception visuelle des tours défensives sur le territoire.

Les cônes de vue transcrits en plan pour imposer des règles de constructibilité réduite :

- en noir : les zones de départ des vues
- en rouge : les espaces concernés par les règles à déterminer et à appliquer
- en jaune : les directions des vues majeures à préserver



🔗 OUTILS À MOBILISER

PATRIMOINE

Aires de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine multisites (AVAP)

Procédure de protection au titre des Monuments Historiques ou des sites

Études de préservation et de valorisation du patrimoine

Dispositif "Sentiers du Patrimoine" de l'Office de l'Environnement

OUTILS RÉGLEMENTAIRES ET FONCIERS

Les futurs documents d'urbanisme (PLU, PLU intercommunal, cartes communales) : protection des éléments bâtis au titre de l'inventaire du patrimoine d'intérêt local (article L123-1-5-7 alinéa III-2 du code de l'urbanisme).

Assurer la maîtrise foncière par les collectivités publiques : acquisition, préemption, estimation France Domaine, expropriation.



AUTRES ACTIONS DE LA CHARTE

Fiche Action 1.1.1 Protéger les cônes de vues sur le patrimoine d'exception

Fiche Action 1.1.3 Préserver et mettre en valeur le patrimoine spécifique isolé : mémoire des usages et modes de vie

Une mission menée de mars 2014 à décembre 2015 par Terre en vue, collectif des paysagistes / Stéphane Baumeige, architecte du patrimoine / Ateliers Dynamiques Urbaines, urbanistes / l'ADÉUS, sociologues / Studio madehok, agence de communication

Maître d'ouvrage



Assistance à Maîtrise d'Ouvrage



Financée par



La Charte paysagère et architecturale du Cap Corse est cofinancée par l'Union européenne. L'Europe s'engage en Corse avec le Fonds européen de développement régional.

